

# CPEC

## Chef de Projet Événementiel & Culturel

PRE-REQUIS	CONDITIONS D'ADMISSION	A LA SORTIE
Diplôme niveau III (bac+2) validé ou 2 ans d'expérience professionnelle. Les candidats doivent justifier d'une bonne connaissance du secteur culturel et de la communication	Etude du dossier + entretien	Titre certifié Niveau II

### ✦ Objectifs :

**CPEC est une formation professionnalisante dont l'objectif principal est donc de permettre à l'apprenant d'être opérationnel dans la réalisation des missions suivantes :**

- ➔ Dans un premier temps, concevoir des projets et des événements à caractère artistiques et culturels en fonction des besoins des institutionnels et des entreprises du secteur de la communication événementielle.
- ➔ Avoir pour charge, ensuite, l'organisation, la conduite et la réalisation de manifestations diverses (festivals, spectacles vivants, exposition, salons, valorisation du patrimoine, événement dans le cadre des politiques culturelles publiques etc...).

### ✦ Secteurs d'activité et métiers :

**Le CPEC peut exercer dans le secteur public :**

- Collectivités locales et territoriales
- Institutions des spectacles vivants (théâtres, compagnies de danse, groupes de musiques, centres culturels, maisons de la culture, secteur associatif qui organise les concerts les festivals et les manifestations internationales).

**Mais aussi dans le secteur privé :**

- Entreprises de communication institutionnelles
- Sociétés de communication événementielle
- Comités d'entreprises de grands comptes privés ou à économie mixte

### ✦ Organisation de la formation :

**Les fondamentaux du métier de CPEC :** la culture générale et professionnelle propre au métier, l'environnement juridique et financier, les notions de communication personnelle et de communication media et hors media, la manipulation d'outils informatiques appropriés.

**Mises en situation :** Une fois ces notions fondamentales acquises, les apprenants seront amenés à travailler sur des mises en situation accompagnés par des professionnels du secteur (organisation d'événements culturels tant dans le secteur public que privé).

Un séminaire de rentrée se déroule chaque début d'année sous la forme de séances de dynamique de groupe dont le but est de favoriser l'intégration des apprenants et la cohésion au sein de la promotion.

Des séances de Techniques de Recherche d'Entreprise sont également programmées afin d'aider les apprenants dans leur recherche de stage. Des heures sont spécifiquement dédiées à ses recherches qui font également l'objet d'un suivi individuel.

Des séances de préparation aux examens finaux oraux et écrits sont également prévues. L'ensemble de ces cours complémentaires ne donne pas lieu à évaluation.

### ✦ Durée / Rythme :

La formation se déroule d'Octobre à Septembre de l'année suivante. Les cours sont généralement planifiés sur la période d'octobre à mars.

A partir du mois d'avril, est prévu un stage en entreprise d'une durée de 15 semaines (12 semaines minimum).

### ✦ Modalités d'évaluations :

Évaluations de fin des modules : Chacun des modules enseignés fait obligatoirement l'objet d'une notation.

Examen final écrit : Étude de cas transversale de 6 heures

Examen final oral : Soutenance du rapport professionnel rédigé à l'issue du stage en entreprise

### ✦ Conditions de validation du titre :

Sont admis automatiquement à l'issue des épreuves, les étudiants qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour chaque unité d'enseignement
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour la partie « Examens Finaux »
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour la partie « Évaluation en Entreprise »
- une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- une note supérieure ou égale à 8/20 pour chacune des évaluations de fin de module
- un nombre d'absences injustifiées n'excédant pas 21 heures. Seules les absences faisant l'objet d'un certificat médical, d'un certificat de décès d'un proche ou d'une convocation administrative officielle sont automatiquement considérées comme justifiées. Tout autre motif d'absence devra obligatoirement être visé par le responsable pédagogique de la formation.

### ✦ Nos références qualité

Campus Sciences-U Lyon regroupe les établissements **CRESPA**, **EFAB** et **SCIENCES-U LYON**.

**CRESPA** est un établissement supérieur d'enseignement privé reconnu par l'Etat, certifié AFNOR NF X50 -761.

**EFAB LYON** est un établissement certifié AFNOR NF X50-761 et reconnu par la CEFI (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Immobilier).

**SCIENCES-U LYON** est un organisme formation certifié AFNOR NF X50-761 et labellisé ISQ OPQF pour le domaine de la professionnalisation



**SCIENCES-U LYON**

53, Cours Albert Thomas – 69003 LYON

Tél : 04.26.29.01.01 – Fax : 04.26.29.01.27

Mail : [rhonealpes@sciences-u.fr](mailto:rhonealpes@sciences-u.fr) – Site : [www.sciences-u-lyon.fr](http://www.sciences-u-lyon.fr)